MAURIAC RECUPERATION



MAI 2013 - V2.I

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER -

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

SITE DE MAURIAC (15)

Lotissement artisanal de la Dinotte

PREVOIR LE RISQUE, REDUIRE L'IMPREVU

www.amarisk.net

JEAN DREYFUS

MICHEL PERRIER

Les Robertins 63160 Montmorin port. 06 30 10 19 24 jean. dreyfus@amarisk.net

mas voisin nord . 38780 EYZIN PINET Tel. 04 74 56 23 46 port. 06 84 52 48 98 michel.perrier@amarisk.net

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
	DESCRIPTION DU PROJET	
	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	
4.	PRINCIPAUX IMPACTS LIES AU PROJET ET MESURES DE PREVENTION PRISES	8

1. INTRODUCTION

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement est établi par la société MAURIAC RECUPERATION.

Il vise à obtenir l'autorisation d'exploiter d'un site de tri, collecte, regroupement et traitement de déchets. Les activités sont précisées ci-dessous. Il permettra d'accueillir l'activité du site actuel MAURIAC RECUPERATION de collecte de ferrailles implanté avenue Augustin Chauvet à Mauriac (15).

La création de cette activité est motivée par la volonté :

- de MAURIAC RECUPERATION de **déplacer ses activités sur un site plus adapté** pour la collecte de ferrailles, métaux et la dépollution des VHU que le site actuellement implanté avenue Augustin Chauvet à Mauriac,
- de continuer à développer les activités précitées,
- d'apporter aux collectivités une offre plus globale de gestion des déchets,
- de **construire une filière locale de collecte et de valorisation des déchets non dangereu**x dont la valorisation matière n'est actuellement pas possible pour des raisons technico-économico-environnementales,
- d'avoir des installations de dernière génération permettant de faire face aux importantes évolutions réglementaires de ces dernières années et à venir.

Le présent document est un résumé non technique de l'étude d'impact qui constitue une des deux pièces maitresses du dossier de demande d'autorisation d'exploiter avec l'étude de danger.

L'étude d'impact étudie l'ensemble des conséquences environnementales d'un projet ou d'une installation sur son environnement en fonctionnement normal : émissions sonores, dans l'eau, l'air, production de déchets, consommation d'eau et d'énergie, ... et l'incidence de ces aspects sur différents domaines environnementaux (santé des riverains, milieux naturels, ...). Son contenu est définit par l'article R512-8 du Code de l'Environnement.

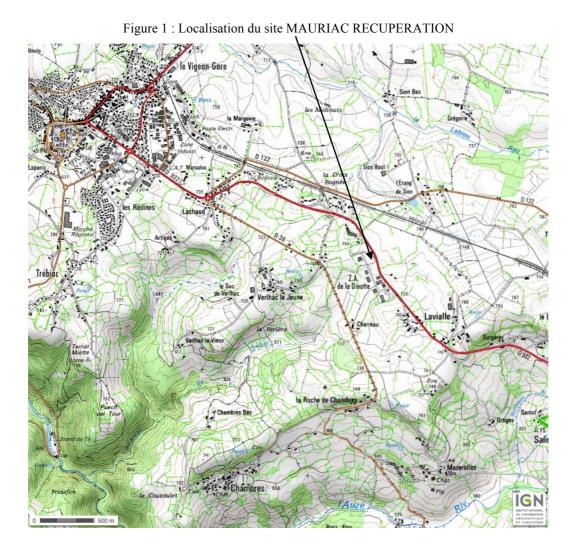
2. DESCRIPTION DU PROJET

La présente étude porte sur le projet de centre de gestion de déchets de MAURIAC RECUPERATION à Mauriac et Le Vigean (15).

L'installation est constituée de 5 activités distinctes en dehors des utilités, à savoir :

- Les VHU,
- Métaux ferreux et non ferreux,
- Tri et transit de DIB,
- Transit de déchets dangereux.
- Collecte de déchets apportés par le producteur initial,

Le site est situé dans la zone d'activité de la Dinotte, à l'Est de Mauriac.



3. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le site se trouve à l'Est de la ville. Une vue satellitaire permet de bien identifier l'ensemble du voisinage proche. On pourra se référer à la figure suivante qui présente le voisinage immédiat du site.

Figure 2 : Voisinage du projet du site MAURIAC RECUPERATION

Habitations



Habitations

Mauriac Récupération

Activité •

Habitations.

Zone d'activité de la Dinotte

Le site MAURIAC RECUPERATION est entouré par les occupations de terrain suivantes :

- au Nord : une habitation, (en limite de propriété, mais en contre haut),
- à l'est : la route départementale puis des terrains agricoles
- au Sud : la zone d'activité de la Dinotte,
- à Ouest : la zone d'activité de la Dinotte puis des terrains agricoles puis quelques habitations.

Le voisinage plus éloigné peut être identifié avec une vue de la ville plus générale.

Il n'y a aucun espace protégé ni inventorié au droit du site MAURIAC RECUPERATION. Les sites les plus proches sont les suivants :

Données Environnementales du Cantal Commune de : MAURIAC MAURIAC RECUPERATION Echelle :1 cm pour 0.75 km **LEGENDE** Limite de commune ZNIEFF 1 ZNIEFF 2 Fond cartographique : - BD Carto ® - Scan 25 ® SITE INSCRIT Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE NATURA 2000 - Copyright : © IGN -Paris -1999 Autorisation n° 90-9068 http://www.ign.fr Réalisé le : 22/08/2011

Figure 3 : Zones naturelles sur la commune de Mauriac

	Туре	Nom	Référence nationale	Distance au site
A	Zone Natura 2000 ZSC	Site de salin	FR8302018	à plus de 1,3 km au sud est
В	Natura 2000 ZPS	Gorges de la Dordogne	FR7412001	à plus de 4,3 km à l'ouest
С	ZNIEFF de type 1	Etang de Sion	ZNIEFF 830020175	à plus de 500 m nord ouest
D	ZNIEFF de type 1	Vallée de l'Auze vers Drugeac	ZNIEFF 830020443	situé à plus de 3,6 km sud est
Е	ZNIEFF de type 2	Gorges de la Dordogne et affluents	ZNIEFF 830020588	à plus de 1,7 km sud ouest

Les principaux enjeux environnementaux sont rappelés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Principaux enjeux environnementaux identifiés

Dimension de l'environnement		Retenu	Commentaire	
Ressources naturelles Eau			Pas de consommation d'eau significative	
	Sol		Activité pouvant entrainer une pollution diffuse de	
			surface	
Energie			Activité faiblement consommatrice d'énergie	
	Espace		Zone d'activité	
	Matières premières		Recyclage	
Pollutions et qualité des	milieux	X	Enjeu systématique	
Biodiversité et les milieu	Biodiversité et les milieux naturels		Cantal, milieu riche en ressources naturelles, pour	
			autant seule une ZNIEFF liée à l'étang de Sion se	
			trouve à moins d'un kilomètre du site/	
Patrimoine naturel			Pas d'espace naturel dans le domaine d'étude des effets	
			directs	
	culturel		Pas de site protégé à proximité	
	agricole	X	Zone de production possible de produits protégés par	
			l'INAO sur la commune	
	forestier		Pas de site forestier à proximité	
Cadre de vie	Cadre de vie		Site implanté en zone d'activité, mais aux abords de	
			Mauriac et à proximité d'une habitation	
Risque chronique	Santé publique	X	Site à proximité d'une habitation	
	Effet sur les autres		Pas de site naturel à proximité	
	organismes vivants			
	Effet climatique		Problématique liée à des projets importants	
	Effet hydraulique		Problématique liée à des projets importants	

4. PRINCIPAUX IMPACTS LIES AU PROJET ET MESURES DE PREVENTION PRISES

Une évaluation qualitative est réalisée des niveaux d'impact avant et après prise en compte des moyens de prévention mis en place.

Cette évaluation a trois niveaux : faible, moyen et fort ou positif.

Domaine environnemental	Niveau d'impact potentiel avant mise en place des moyens de prévention	Principe de protection	Niveau d'Impact après mise en place des moyens de prévention
Milieu d'implantation Moyen		Implantation en milieu dédié : zone d'activité Projet alternatif du site existant	Faible
Consommation d'énergie	Faible	Intégration des capacités d'économie d'énergie lors de l'achat des équipements de travail	Faible
Consommation d'eau	Faible	Process sans consommation d'eau à l'exception de l'installation de lavage des camions	Faible
Rejet sur le sol et les eaux souterraines	Fort	Etanchéification de l'ensemble des zones de travail et de circulation Dépollution des VHU dans zone couverte Limitation du nombre de VHU non dépollués sur le site Surveillance par piézomètres	Faible
Rejet dans les eaux de surface Fort		Traitement par déshuileur débourbeur	Faible
Rejet dans l'air Faible		Pas de procédé entrainant la production de rejets atmosphériques importants	Faible
Emissions sonores Fort		Intégration des caractéristiques d'émission sonore lors de l'achat des engins de chantier Conception initiale des installations	Moyen
Gestion des déchets	Positif	Le site ne produit pas de déchets Procédure d'acceptation des déchets Mode de stockage des déchets conforme à la réglementation et aux préconisations des organismes de collecte agréés Transport des déchets conforme à la réglementation Suivi des déchets conformément à la réglementation	Positif